

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7419542401

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7419542401>

Cette annonce a été mise en ligne le **22 août 2025** sur **Agriculteur Normand-web**
Pour le département : **14 - CALVADOS**

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Pierre ROSET, en date du 20 août 2025, à CAEN.

Dénomination : YJF.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Siège social : 18 rue du Paturage., 14123 IFS.

Objet : - L'exploitation de l'activité de bar, bar lounge, bar à tapas, concert, café, brasserie, restauration, traiteur, vente sur place et à emporter de tous produits alimentaires et de boissons avec ou sans alcool ; - L'exploitation d'un concept-store, vente et achat de petits accessoires, objet tendances et publicitaires, objets mobiliers et musique ; - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ; ? Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 500 euros

Gérant : Monsieur Yasser BACAR, demeurant 18 rue du Paturage, 14123 IFS

Gérant : Madame Julie PÉLAGIE, demeurant 18 rue du Paturage, 14123 IFS

La société sera immatriculée au RCS CAEN.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

David CANTARERO
Directeur de Médialex

En partenariat avec

